SIEED 29bis, Rue de la Gare 78890 Garancières

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025





ID: 078-257800300-20250625-2025015DELIB-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL de l'EVACUATION et d'ELIMINATION des DECHETS (SIEED)

Date de convocation

L'an deux mil vingt cinq

2/06/2025 et 19/6/25

Le vingt cinq juin, à dix sept heures trente minutes

Date d'affichage

Le comité syndical légalement convoqué,

2/06/2025 & 19/6/25

s'est réuni en séance publique à la salle de Béhoust sous la présidence

de Monsieur Guy Pélissier, délégué de la CC Coeur

d'Yvelines, maire de Béhoust

En exercice: 72

Présents: 15 - Absents: 57 - Votants: 15

Une convocation a été envoyée le 2 juin 2025 pour une réunion du comité le 18 juin 2025 à 19h30 à la salle de Béhoust. Le quorum n'ayant pas été atteint, une seconde convocation a été envoyée le 19 juin 2025 pour une réunion le 25 juin 2025

	200			Total
Intercommunalités	Présents	Pouvoirs	Absents	Délégués
Cœur d'Yvelines	3		20	23
Gally Mauldre	1		6	7
Haute Vallée de Chevreuse	2	1	2	4
Pays Houdanais	8		28	36
Rambouillet Territoires	1		1	2
Total	15	0	57	72

Etaient présents à la réunion du 25 juin 2025 :

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : Auteuil le Roi : Jean Luc Capelle / Béhoust : Guy Pélissier / Garancières : Ghislaine Lesade

Communauté de Communes Gally-Mauldre : Crespières : Michel Oddos

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : Le Mesnil Saint Denis : Eric Le Landais /

Milon la Chapelle: Michel Beaucamp

Communauté de Communes du Pays Houdanais : Condé sur Vesgre : Jean René Tancrede / Dammartin en Serve: Philippe Andrin/Dannemarie: Stéphanette Lebrun/Houdan: Monique Saul/Longnes: Gilles Decobert

/ Montchauvet: Jacques Halluin / Orgerus: Dominique Artel / Osmoy: Alain Chamois

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : Mittainville : Patrice Marchese

Etaient absents à la réunion du 25 juin 2025 :

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : Autouillet : David Burelout / Bazoches-sur-Guyonne : Jean-Claude Clairet / **Boissy Sans Avoir** : Véronique Cosneau / **Flexanville** : François Ligney / **Galluis** : Aurélie Piacenza / Gambais : Bertrand Neveux / Goupillières : Sophie Meïer / Grosrouvre : Jean-Pierre Pibouleau / La Queue lez Yvelines : Patrice Rio / Le Tremblay sur Mauldre : Françoise Chancel / Marcq : Damien Bishoff / Mareil le Guyon : Jean Michel Thirant / Méré : Alain Colombi / Millemont : Annie Joseph / Montfort l'Amaury : Patrick Lemaitre / Neauphle le Vieux : Denise Planchon / St Rémy l'honoré : Christian Pavésis / Thoiry : Irène Bouvier / Vicg: Bernard Jacques / Villiers le Mahieu: Adrien Faré

Communauté de Communes Gally-Mauldre: Andelu: Olivier Ravenel / Bazemont: Jean Bernard Hetzel / Davron: Alexis Hongre / Herbeville: Véronique Verley / Maule: Hervé Camard / Montainville: Sébastien Lefrançois

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : / St Forget : Jean Luc Jannin / St Lambert : Pascal Rioult

Communauté de Communes du Pays Houdanais: Adainville: Jean Marc Raimondo / Bazainville: Daniel Férédie / Boinvilliers : Jacques Nedellec / Boissets : Patrick Bouyssou / Bourdonné : Philippe Lecoy / Boutigny-Prouais : Corine Le Roux / Civry la Forêt : Elie Sétiaux / Courgent : Dominique Bottius / Flins Neuve Eglise :

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le



ID: 078-257800300-20250625-2025015DELIB-DE

Claude Ferrachat / Goussainville : Valérie Chesnoy / Grandchamp : Hervé Renauld / Gressey : Arnaud Lefebwre / Havelu : Michel Negarville / La Hauteville : Philippe Lelaidier / Le Tartre Gaudran : Frédéric De La Rue / Maulette : Thierry Korwacki / Mondreville : Loïc Bellon / Mulcent : Guy Pelard / Orvilliers : Mickaël Letellier / Prunay le Temple : Jean-François Bonnin / Richebourg : Jean François Lefebvre / Rosay : Bruno Marmin / Saint Lubin de la Haye : Nathalie Branco / St Martin des champs : Anne Decarnelle / Septeuil : Yannick Tenesi Tacoignières : Patrice Le Bail / Tilly : Claude Sayagh Villette : Roland Trousseau Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : Gambaiseuil : Roland Boscher

Secrétaire: Dominique Artel de la Communauté de Communes Pays Houdanais, adjoint au maire d'Orgerus

Etaient présents à la réunion du 18 juin 2025 :

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines: Béhoust: Guy Pélissier / Boissy Sans Avoir: Véronique Cosneau / Le Tremblay sur Mauldre: Françoise Chancel / Millemont: Annie Joseph / Neauphle le Vieux: Magali Desdoits / Thoiry: Irène Bouvier/ Vicq: Bernard Jacques

Communauté de Communes Gally-Mauldre : Crespières : Michel Oddos

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : Milon la Chapelle : Michel Beaucamp / St Forget : Jean Luc Jannin

Communauté de Communes du Pays Houdanais: Adainville: Jean-Marc Raimondo / Bazainville: Daniel Férédie / Boutigny-Prouais: Corine Le Roux / Condé sur Vesgre: Stéphane Blairon / Dannemarie: Stéphanette Lebrum / Houdan: Agnès Grudler / Longnes: Gilles Decobert / Montchauvet: Jacques Halluin / Orgerus: Dominique Artel / St Lubin de la Haye: Nathalie Branco / St Martin des Champs: Anne Decarnelle / Tacoignières: Alain Pierre / Tilly: Claude Sayagh

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : Gambaiseuil : Roland Boscher

24 présents – 48 absents : le quorum n'est pas atteint : nouvelle réunion le 25 juin 2025 à 17h30 à Béhoust



ID: 078-257800300-20250625-2025015DELIB-DE

Délibération n° 2025-015:

Objet: Transfert des emprunts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-25-1 du code général des collectivités territoriales concernant le retrait de la compétence et notamment « 2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les EPCI qui reprennent la compétence [...] Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les EPCI qui reprennent la compétence ... »

Vu les instructions comptables M57

Vu la délibération 2024-018 du 15 octobre 2024 du SIEED et en annexe les notes d'impacts présentées par les communautés de communes Pays Houdanais, Gally Mauldre et Cœur d'Yvelines

Vu l'arrêté inter préfectoral 78-2025-04-14-0001du 14/04/2025 de la Préfecture des Yvelines mettant fin aux compétences du SIEED au 31/12/2025

Vu le Compte Financier Unique 2024, rapport des orientations budgétaires 2025 et le budget primitif 2025 du SIEED, ainsi que les annexes concernant les emprunts

Vu l'état de la dette au 31/12/2025 (sans les ICNE ou Intérêts courus non échus) :

Montant	Fin	Dette au	Intérêts	Remboursement	Annuité	Dette au
Emprunté en €		31/12/2024	2025	Capital 2025		31/12/2025
850 000	03/04/2026	74 010,67	1 728,84	48 958,72	50 687,56	25 051,95
750 000	15/01/2028	199 746,32	6 971,15	49 936,59	56 907,74	149 809,73
600 000	27/12/2028	160 000,00	4 785,00	40 000,00	44 785,00	120 000,00
600 000	25/02/2029	217 807,46	4 617,52	41 764,42	46 381,94	176 043,04
3 750 000	13/06/2037	3 269 227,04	19 615,36	242 552,12	262 167,48	3 026 674,92
TOTAL		3 920 791,49	37 717,87	423 211,85	460 929,72	3 497 579,64

Le président rappelle que tous les emprunts ont été contractés auprès du CREDIT AGRICOLE Ile de France

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Accepte de rembourser par anticipation avant le 31/12/2025 l'emprunt de 850 000 € qui se termine le 3/4/2026, qui concernait la construction des bureaux du SIEED, ainsi que les déchèteries de Houdan et Garancières
- Dit que l'emprunt de 750 000 € se terminant le 15/01/2028 concernant la construction de la déchèterie de MERE sera transféré à la communauté de communes Cœur d'Yvelines,



ID: 078-257800300-20250625-2025015DELIB-DE

- Dit que l'emprunt de 600 000 € se terminant le 27/12/2028 concernant l'entrée des communes de Boutigny-Prouais, Havelu et St Lubin de La Haye au SIEED pour l'acquisition des bacs emballages, et l'achat de la déchèterie de Boutigny à l'ancien SYROM de Dreux ainsi que pour les frais liés (aménagement, notaires, etc...) sera transféré à la communauté de communes Pays Houdanais
- Accepte de rembourser par anticipation avant le 31/12/2025 l'emprunt de 600 000 € se terminant le 25/02/2029 qui concernait l'aménagement des colonnes enterrées pour le verre, ordures ménagères et emballages pour les 72 communes, par souci de simplification et afin d'éviter l'éclatement de l'emprunt et le transfert vers les 5 membres du SIEED.
- Dit que l'emprunt de 3 750 000 € se terminant le 13/06/2037 concernant la reconstruction des déchèteries de GARANCIERES et HOUDAN, sera transféré à la Communauté de communes Cœur d'Yvelines pour la déchèterie de GARANCIERES et au Pays Houdanais pour la déchèterie de HOUDAN à hauteur des travaux, soit :

Répartition de l'emprunt :

Travaux des déchèteries de GARANCIERES et HOUDAN de 2022 à 2024

Travaux	en %	
1 778 874,12 €	46,22%	
2 069 868,00 €	53,78%	
3 848 742,12 €	100,00%	
	1 778 874,12 € 2 069 868,00 €	

En	nprunt
	1733 235,88 €
	2 016 764,12 €
3	750 000,00 €

- Dit que la délibération sera transmise au CREDIT AGRICOLE afin que les contrats de prêts puissent être transférés aux intercommunalités qui reprennent les équipements liés aux emprunts et que les intercommunalités puissent dès leur budget primitif 2026 procéder aux inscriptions budgétaires
- Dit qu'une copie des contrats et échéanciers du SIEED seront transmis aux membres pour les parties qui les concernent



Pour extrait certifié conforme Le Président, M Guy Pélissier

Acte déclaré exécutoire et transmis à la Préfecture de Versailles le : voir date ci-dessus cachet transmission et date de publication

Voie de recours auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception en Préfecture de Versailles mentionné sur le présent acte.